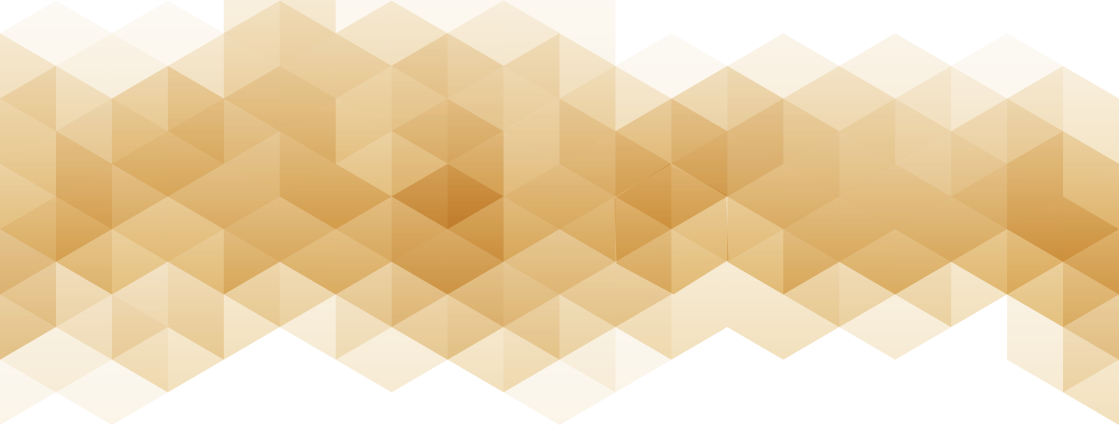




Gastroentérite à rotavirus du nourrisson

Les 5 bonnes raisons de se faire vacciner



La vaccination contre les rotavirus est recommandée pour tous les nourrissons. Elle a pour but de protéger les jeunes enfants des diarrhées parfois graves dues à ces virus, pouvant nécessiter une hospitalisation.

←—→
Chaque année,
environ
20 000 enfants
de moins de 3 ans
sont hospitalisés
suite à une diarrhée
à rotavirus.

Qu'est ce qu'une infection à rotavirus ?

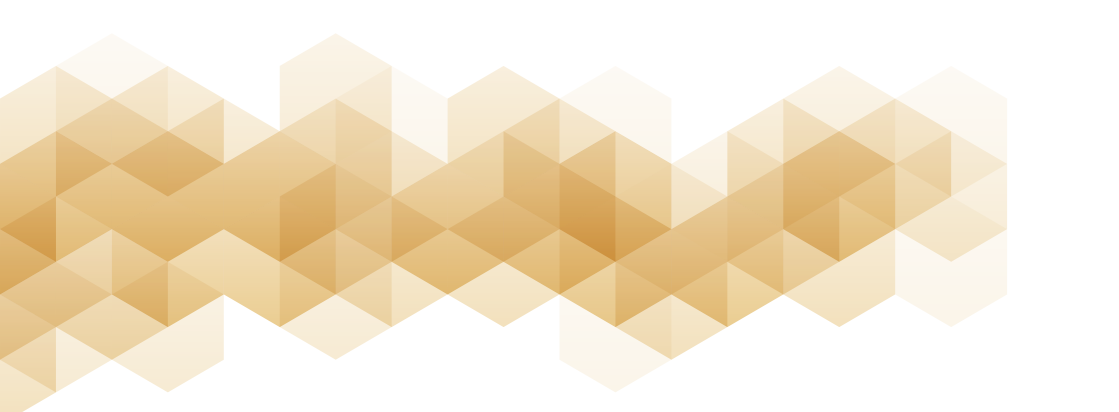
Les rotavirus sont des virus responsables d'une part très importante des gastroentérites du nourrisson et des enfants de moins de 3 ans. Ces virus sont très contagieux et se transmettent à partir des selles des personnes malades, par l'intermédiaire des mains ou d'objets contaminés. Ils peuvent provoquer des diarrhées, des vomissements et de la fièvre, ce qui entraîne parfois une déshydratation rapide (perte excessive de l'eau du corps) qui peut nécessiter une hospitalisation. En France, chaque hiver on observe une épidémie de gastroentérites à rotavirus.

Qui doit être vacciné ?

La vaccination contre les rotavirus est recommandée pour tous les nourrissons, avec une première dose à l'âge de 2 mois ; cette première dose peut être prise jusqu'à l'âge de 4 mois.

Quels sont les vaccins disponibles ?

Deux vaccins contre les rotavirus sont disponibles en France : le vaccin Rotarix® et le vaccin RotaTeq®. Aucune piqûre n'est nécessaire, ils s'administrent tous les deux sous formes de gouttes à avaler. Ils peuvent être reçus le même jour que d'autres vaccins du nourrisson. Il faut 2 doses pour être complètement vacciné avec le vaccin Rotarix® (à 2 et 3 mois) et



3 doses avec le vaccin RotaTeq® (à 2, 3 et 4 mois). La vaccination avec le vaccin Rotarix® doit être terminée avant l'âge de 6 mois et celle avec le vaccin Rotateq avant l'âge de 8 mois.

Quels sont les effets secondaires ?

Dans la majorité des cas, il n'y a pas d'effet secondaire après la vaccination contre le rotavirus. On peut parfois observer de façon transitoire des selles liquides, un peu de fièvre ou des vomissements juste après la vaccination mais ces conséquences restent sans gravité.

Les deux vaccins peuvent exceptionnellement provoquer un blocage de l'intestin dans la semaine qui suit la première dose du vaccin et encore plus exceptionnellement dans la semaine qui suit la seconde dose. Cela nécessite de consulter un médecin rapidement. Les signes qui doivent amener à consulter sont des pleurs répétés et inhabituels, des accès de pâleur, une importante faiblesse musculaire, un refus de manger ou de boire, des vomissements et plus tardivement la présence de sang dans les selles.



Les vaccins contre les rotavirus, utilisés dans de nombreux pays, ont confirmé leur très grande efficacité. Ils ne nécessitent pas de piqûre. Ce sont des gouttes à avaler.

Le vaccin est-il remboursé ?

Le vaccin est pris en charge à 65% par l'Assurance maladie. Le complément est remboursé par les mutuelles. Pour les personnes bénéficiaires de la Complémentaire santé solidaire, il n'y a pas d'avance de frais. La vaccination peut être réalisée gratuitement en PMI ou dans un centre de vaccinations.

Qui peut vacciner ?

Les médecins, ainsi que, sur prescription médicale, les infirmier-e-s.

Où se faire vacciner ?

Au cabinet du médecin généraliste, du pédiatre ou de l'infirmier-e, à l'hôpital, dans un centre de vaccination ou dans un centre de protection maternelle et infantile (PMI).

Une question, un conseil ? Parlez-en à votre médecin, pharmacien ou sage-femme.

Un vaccin efficace

Dans les 127 pays (dont 28 en Europe) qui vaccinent les nourrissons depuis plusieurs années, les deux vaccins ont confirmé leur efficacité très élevée.

Un vaccin nécessaire

La vaccination contre les rotavirus protège les nourrissons de gastroentérites qui peuvent provoquer une déshydratation rapide nécessitant une hospitalisation.

Un vaccin simple et indolore

Aucune piqûre n'est nécessaire, ils s'administrent tous les deux sous formes de gouttes à avaler.

Un vaccin bien toléré

Les réactions immédiates sont peu fréquentes et ne sont pas graves. Un risque très faible de blocage intestinal a cependant été observé, essentiellement dans la semaine qui suit la première dose de vaccin.

Un vaccin remboursé

L'Assurance maladie rembourse le vaccin à 65 %, et les mutuelles complémentaires les 35 % restants. Le vaccin peut aussi être réalisé gratuitement dans un centre de vaccination ou en PMI.

